

## Déclaration de conformité UE

- 1. Équipement radio: MWHPH0019 (Model E-23)
- 2. Nom et adresse du fabricant ou de son représentant autorisé:

Innov8 Iberia, S.L

C/Les Planes, 2, Polígono Fontsanta, 08970, Sant Joan Despí, Barcelona, Spain

- 3. Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.
- 4. Objet de la declaration:



- Kit piéton stéréo 3.5 mm (MWHPH0019 – E23)

- 5. L'objet de la déclaration décrite ci-dessus est conforme aux législations d'harmonisation pertinentes de l'Union:
  - EMC (2014/30/EU): Directive sur la compatibilité électromagnétique
  - RoHS (2011/65/EU): Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses
- 6. Références aux normes harmonisées pertinentes utilisées ou références aux autres spécifications techniques par rapport auxquelles la conformité est déclarée.
  - ✓ EN 55032:2015 + A11:2020: Compatibilité électromagnétique des équipements multimédia Exigences d'émission
  - ✓ EN IEC 61000-3-2: 2019: Compatibilité électromagnétique (CEM) Partie 3-2: Limites Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils <= 16 A par phase)
  - ✓ EN 62493:2015: Évaluation des équipements d'éclairage en relation avec l'exposition humaine aux champs électromagnétiques.
  - ✓ EN 61000-3-3: 2013 + A1:2019: Compatibilité électromagnétique (CEM) Partie 3-3: Limites Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné <= 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel
  - ✓ EN 55035:2017 + A11:2020: Compatibilité électromagnétique des équipements multimédia Exigences d'immunité (Entérinée par l'Asociación Española de Normalización en septembre 2017.)

- ✓ IEC 62321-4:2013 + ADM1:2017: Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques Partie 4: Mercure dans les polymères, des métaux et de l'électronique par CV-AAS, CV-AFS, ICP-OES et ICP-MS
- ✓ **IEC 62321-5:2013**: Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques Partie 5: Du cadmium, du plomb et du chrome dans les polymères et les produits électroniques, du cadmium et du plomb dans les métaux par AAS, AFS, ICP-OES et ICP-MS
- ✓ **IEC 62321-6:2015**: Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques Partie 6: Diphényles polybromés et diphényléthers polybromés dans des polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (GC-MS) (Entérinée par l'AENOR en octobre 2015.)
- ✓ **IEC 62321-7-1:2015**: Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques Partie 7-1: Chrome hexavalent Présence de chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les revêtements incolores et colorés de protection anticorrosion appliqués sur les métaux à l'aide de la méthode colorimétrique (Entérinée par l'AENOR en février 2016.)
- ✓ IEC 62321-7-2:2017: Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques Partie 7-2: Chrome hexavalent Détermination du chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les polymères et les produits électroniques par méthode colorimétrique (Entérinée par l'Asociación Española de Normalización en août 2017.)
- ✓ **IEC 62321-8:2017:** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques Partie 8: Analyse des phtalates dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (GC-MS), chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse par pyrolyse/thermodésorption (Py/TD-GC-MS) (Entérinée par l'Asociación Española de Normalización en août 2017.)

## 7. Informations complémentaires:

Signé au nom d'innov8 Iberia, S.L.:



## Ville et date:

Barcelone, 5 mai 2022

## Signature et fonction:

Manuel Hässig CEO